



1, rue du Général Leclerc
77400 POMPONNE
Tél. : 01 60 07 78 22
mairie@pomponne.org

DÉLIBÉRATION du Centre Communal d'Action Sociale du 28 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-huit avril à dix-huit heures trente minutes, le Conseil d'Administration de la Commune de POMPONNE, dûment convoqué le 11 avril 2025, s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Arnaud BRUNET.

Membres en exercice : 13	Date de convocation : 11/04/2025
Présents : 7	
Absents représentés : 0	
Votants : 7	

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. BRUNET, Président, Mme DESCOUX, Vice-Présidente,
Mme JODIN, Mme MARTINS, Mme FRANÇOISE, M. DROMAS, Mme ETIENNE,

ÉTAIENT ABSENTS :

Mme BEELS M. BEDU, Mme BEDU, Mme VALLET, M. DE SOUSA, M. VOISIN

Invitée :

Mme MOREL, Directrice du Pôle Population

N° 2025-06 – FINANCES – BUDGET PRIMITIF 2025

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2311-1, L 2312-1 et suivants relatifs au vote du budget primitif,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, ainsi que les textes subséquents,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au budget principal,

Vu le Débat d'Orientations Budgétaires qui s'est tenue lors du Conseil d'Administration du 29 février 2024, en application de l'article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales,

ENTENDU l'exposé de Madame,

Le conseil d'administration, après avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte le budget primitif et ses annexes pour l'exercice 2025, conformément au document annexé à la présente délibération et équilibré comme suit :

SECTION	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	64 929,78 €	64 929.78 €
Investissement	0,00 €	0,00 €
TOTAL	64 929.78 €	64 9129,78 €

PRECISE que le budget primitif 2025 a été établi et voté par chapitre pour la section de fonctionnement et par chapitre pour la section d'investissement,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an susdits et ont signé les membres présents.

A Pomponne, le 28 avril 2025

Extrait certifié conforme au registre des délibérations



Arnaud BRUNET

Président du CCAS